

## Des infrastructures techniques de qualité en vieille ville de Saint-Ursanne à un coût supportable

L'assemblée communale du 11 décembre 2014 a voté un crédit de fr. 4'103'000.— pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape de la réfection des infrastructures communales en vieille ville de Saint-Ursanne. Elle a subordonné le début des travaux à l'obtention de 30 % de dons pour le financement. Les travaux comprennent l'assainissement des réseaux souterrains (eau potable, épuration, système séparatif), la réfection du pavage et la mise en valeur du patrimoine existant conformément au plan spécial Vieille ville.

Afin de remplir cette condition, le Conseil communal a décidé la **constitution d'une commission de dons** dont le mandat est défini par la présente.

Le plan spécial vieille ville est de la compétence du Conseil communal et en phase d'approbation par les instances cantonales compétentes. Afin de soutenir les Autorités lors de l'exécution des travaux, une commission de chantier sera constituée en temps opportun, indépendante de la commission de dons.

### Mandat et objectifs de la commission de dons

La commission de dons est constituée avec comme objectif prioritaire d'obtenir de la part de tiers la part de financement externe à la commune et fixée par l'Assemblée communale en vue du démarrage de la première étape de travaux, soit fr. 1'230'000.--. Cette somme pourra être constituée de dons en espèces, contributions financières, en nature ou sous une autre forme convertissable en argent, en tant que promesse ou versement effectif.

Toutefois, la recherche de fonds ne s'arrêtera pas avec l'obtention de la somme de fr. 1'230'000.--. L'objectif secondaire est de trouver des fonds complémentaires en vue de la réalisation de la 2<sup>e</sup> étape des travaux de réfection des infrastructures communales de la vieille ville de Saint-Ursanne.

### Organisation et fonctionnement de la commission de dons

La commission de dons est formée des personnalités suivantes, choisies pour leurs compétences, réseaux de connaissance, expériences et intérêts pour Saint-Ursanne, qui seront mis au service de la commission et de l'atteinte des objectifs fixés :

Président : Albert Piquerez, Maire  
Secrétaire : Philippe Burket, administrateur communal  
Membres : Houlmann Véronique, Conseillère communale  
Baumgartner Peter, Saint-Ursanne – Zurich, conservateur des monuments historiques à la ville de Zurich  
Girardin Charles, Montmelon  
Gross Andreas, Saint-Ursanne – Zurich, Conseiller national  
Paupe Nicolas, Saint-Ursanne  
Reumer Franz, Epauvillers, graphiste retraité  
Theurillat Ephrem, Conseiller communal  
Willemin Gabriel, Epauvillers, parlementaire jurassien

Plusieurs autres personnalités (politiques, culturelles, artistiques, locales, internationales, etc.) ont accepté de soutenir le projet. Leur aide sera sollicitée pour des actions ciblées et de manière ponctuelle.

Les séances de la commission de dons se tiendront aussi souvent que nécessaire, à la salle du Conseil communal, Rue du Quartier 4, à Saint-Ursanne, mais au minimum 1 x par mois. L'ordre du jour sera établi par le Président et les convocations adressées par courriel par le secrétaire, qui assurera aussi l'administration générale dans le cadre de son travail à l'administration communale. Toute la correspondance lui sera adressée.

Pour le surplus, les règles définies dans le règlement communal d'organisation seront applicables par analogie au fonctionnement de la commission.

Pour l'exécution de leur tâche, les membres de la commission sont rétribués conformément au règlement communal sur les honoraires, joint à la présente. L'accomplissement de prestations particulières, approuvées par le Conseil communal, reste réservé.

#### Plan d'action

##### **Marketing**

Le marketing de la recherche de fonds sera axé en priorité sur le caractère émotionnel et patrimonial du centre historique de la vieille ville, sa conservation et sa mise en valeur. L'axe secondaire de la campagne de recherche de dons reposera sur les éléments « développement durable » en lien avec le projet de chauffage à distance. Les aspects techniques du dossier seront également valorisés et constituent l'axe tertiaire, plutôt à l'intention des spécialistes et des organes subventionnant.

La réfection totale de la vieille ville (étape 1 et 2) sera présentée comme un projet global et devant à terme être exécuté, notamment en ce qui concerne le devis général des travaux. Il sera précisé également la teneur de la décision de l'Assemblée communale du 11 décembre 2014.

La réfection du Pont St-Jean par l'Etat, qui débutera courant 2015, sera mise en avant.

##### **Moyens à disposition**

Le plan d'action est réalisé par les membres de la commission, qui se répartissent en séance notamment les tâches des points 1 à 3 ci-dessous de manière équitable et en tenant compte des souhaits, connaissances et aptitudes de chacun. Elle peut solliciter l'appui d'autres personnalités dans cette tâche et au besoin, constituer des sous-commissions. Les personnalités ayant accepté de soutenir le projet seront contactées en priorité.

Une plaquette de présentation du projet est établie de manière à documenter les démarches de recherches de fonds et tirée au format papier.

Une 2<sup>e</sup> plaquette de présentation, plus technique, sera établie et disponible en priorité sur le site Internet communal.

L'administration communale fournira les autres documents nécessaires dans la mesure de ses possibilités. Au besoin, les autres moyens seront commandés à des tiers.

#### **1. La recherche de dons**

##### *Public-cible*

La recherche de dons sera concentrée dans un premier temps sur un nombre restreint et ciblé de donateurs potentiels (10-15) dont l'aide espérée devrait représenter 60 % à 80 % de l'objectif. Parmi ceux-ci figurent le Patenschaft, la République et Canton du Jura, la Confédération, la Loterie Romande.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, une campagne de recherche de dons élargie pourra être lancée auprès :

- Des fondations
- Des privés
- Des entreprises régionales
- D'autres Institutions

##### *Méthode*

La méthode suivante est fixée :

- Établissement de la liste des donateurs potentiels
- Choix des cibles prioritaires
- Répartition des cibles prioritaires entre les membres de la commission
- 1<sup>er</sup> contact personnel par un membre
- Envoi du dossier selon les critères définis par le donateur potentiel
- 2<sup>e</sup> contact, rencontres et suivi jusqu'à la décision par le donateur potentiel

### *Contre-prestation*

Les dons obtenus seront mis en valeur d'une manière à définir (panneau commémoratif, invitation à l'inauguration, etc.).

## **2. Vente de produits ou prestations**

### *Public-cible*

La vente de produits ou prestations à valeur ajoutée (réelle ou émotionnelle) aux visiteurs et touristes, voire aux habitants, représentent également un potentiel de source de revenus et pourrait se concrétiser au travers d'actions ponctuelles ou de longue durée, comme par exemple : ventes symboliques ou effectives (vieux pavés, œuvre artistiques, etc.) bons de réduction (Ursini-PASS), etc.

### *Méthode*

La méthode de mise en œuvre de ces actions sera définie au cas par cas.

### *Contre-prestation*

La contre-prestation est définie par l'action elle-même.

## **3. Autres sources de revenus**

### *public-cible*

D'autres sources de revenus sont potentiellement possibles auprès de chaque visiteur, touriste, habitant, prestataires actuels et futurs du projet, amoureux de Saint-Ursanne, du patrimoine historique et culturel, au travers d'actions à définir (dispositions légales (taxes), travail bénévole, etc.).

### *Méthode*

La méthode de mise en œuvre de ces actions sera définie au cas par cas.

### *Contre-prestation*

Une mise en valeur pourra être définie au cas par cas.

### Compétences

Le Conseil communal est compétent en ce qui concerne

- a) La nomination des membres de la commission de dons et la désignation du Président
- b) l'approbation des dépenses et le financement du projet
- c) l'approbation des actions relevant des points 2 et 3 du plan d'action
- d) la décision de fin du mandat de la commission
- e) la décision d'engagement des travaux proprement-dits ou de renonciation à ceux-ci
- f) les décisions portant sur des objets non traités dans le présent document

Dans le respect des budgets définis par le Conseil communal, la commission de dons est compétente pour :

- a) S'organiser, se constituer
- b) Proposer au Conseil communal les actions relevant des points 2 et 3 du plan d'action
- c) Engager les actions définies dans le plan d'action et approuvées par le Conseil communal et faire appel à des tiers dans ce cadre
- d) L'attribution des mandats découlant du point c) ci-dessus

La commission sera informée régulièrement des décisions concernant le projet d'exécution de détails du plan spécial vieille ville. Albert Piquerez, Maire et responsable des travaux publics sera vraisemblablement membre de la commission de chantier et assurera le transfert d'information. Cas échéant et si nécessaire, un autre membre de la commission de dons pourra être délégué à la commission de chantier.

### Calendrier

Idéalement, un début des travaux au printemps 2016 est espéré, notamment en tenant compte des besoins du futur chauffage à distance et des synergies possibles entre les deux dossiers. A cet effet et compte tenu des délais nécessaires aux diverses procédures préalables (soumissions, attribution des travaux, etc.), la recherche du montant de fr. 1'230'000.— devrait avoir aboutie au 31 décembre 2015.

Un calendrier détaillé de la mise en œuvre du plan d'action sera établi et validé par la commission, d'ici fin avril 2015.

Compte tenu de l'intérêt d'une collaboration dans l'exécution des travaux entre le Chauffage à distance et les infrastructures communales, un report du délai ci-dessus au 30 juin 2016 sera opéré si les travaux du chauffage à distance peuvent attendre cette échéance.

Le Conseil communal statuera jusqu'au 31 août 2016 au plus tard sur l'avenir de la réfection des infrastructures communales à Saint-Ursanne.

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 30 mars 2015.

Approuvé par la commission de dons dans sa séance du 2 avril 2015

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA COMMISSION DE DONS**

Albert Piquerez, Maire et Président de la commission de dons

Philippe Burket, Administrateur communal et Secrétaire de la commission de dons